

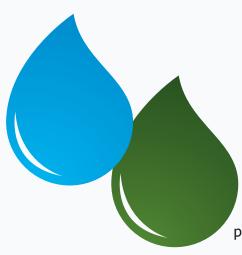


# DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MISE EN CONFORMITÉ DE VOTRE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT

Suite à la réalisation de votre diagnostic assainissement, votre installation a été déclarée non conforme ? Vous pouvez déposer une demande de subvention auprès du service eau et assainissement de la Vallée dorée.

Les travaux concernent la déconnexion des eaux pluviales

avec la mise en oeuvre de techniques alternatives de gestion des eaux de pluie à la parcelle ?



Les travaux concernent
la mise en conformité
du raccordement
au réseau d'eaux usées ?

raccordement des installations sanitaires en sous-sol, suppression des rejets d'eaux pluviales dans le réseau d'eaux usées, suppression de fosse septique...

#### AIDES FORFAITAIRES POUR LES PARTICULIERS

(Dans la limite du montant des travaux - L'obtention des aides n'est pas soumise à condition de ressources.)

Mise en conformité de l'assainissement d'une habitation : 3 000 € Déconnexion de toutes les eaux pluviales : 1 000 €

# étape 1 ÉLABORATION DE MON DOSSIER

Afin de composer votre dossier vous devez joindre impérativement :

- le devis de l'entreprise consultée,
- la lettre d'engagement, fournie par nos services, complétée et signée.

### étape 2 **TRAITEMENT DU DOSSIER**

Dès réception des documents nécessaires, le service eau et assainissement de la Communauté de communes de la Vallée dorée examine votre dossier **et procède à votre étude de mise en conformité**.

ATTENTION! Le délai de traitement peut prendre plusieurs semaines, les travaux ne doivent surtout pas être réalisés, sinon l'aide sera refusée.

### **OTAPO** 3 **VALIDATION DE LA SUBVENTION**

Dès validation de votre demande, le service de la Vallée dorée vous envoie un courrier vous indiquant le montant de la subvention accordée, **ainsi que l'accord pour démarrer vos travaux**.

# **OTAPO** 4 VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Une fois les travaux réalisés, vous transmettrez à la communauté de communes la facture acquittée des travaux portant la mention « payée le... » ainsi que votre Relevé d'Identitée Bancaire.

Vous devrez alors prendre contact avec Madame Menvielle du service eau et assainissement, au 03 44 73 89 19 ou par mail j.menvielle@ccl-valleedoree.fr, afin qu'un technicien puisse venir contrôler et valider la conformité des travaux réalisés.

Un diagnostic de conformité vous sera alors adressé et le Trésor Public procédera au versement de l'aide financière sous 4 semaines minimum.

Nos bureaux sont ouverts :

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Communauté de communes du Liancourtois La Vallée dorée 1 rue du Nogent - 60290 Laigneville 03 44 73 89 10









Retrouvez toutes les informations pratiques concernant l'habitat sur notre site internet www.ccl-valleedoree.fr

